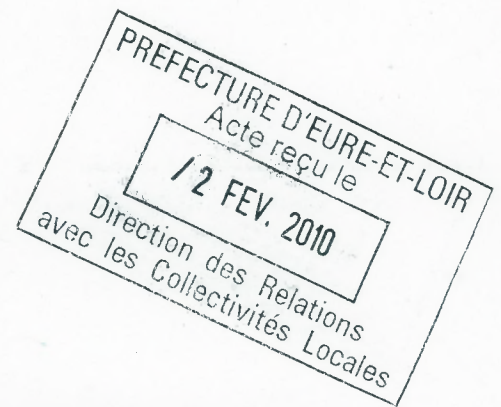


DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR
Arrondissement de CHARTRES
Canton de VOVES

COMMUNE DE PRASVILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt neuf janvier deux mil dix, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique MASSIAS, Maire.

Présents : MMS VANDENBAVIERE P. GAZON P. PICHARD R. BENOIT W. REUILLER A. GIRAUD C. D'ALES S. MMES MONTGUILLON I. AME L. formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : GOUSSARD J.L.

Date de la convocation : 25 janvier 2010

Mme MONTGUILLON I. a été élue secrétaire de séance.

OBJET : PROJET D'AMENAGEMENT RN 154

- Vu les caractères accidentogènes de la RN 154 ;
- Vu l'intérêt économique que représente cet axe de communication pour notre territoire et en particulier pour le Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne dont fait partie la commune de Prasville ;
- Vu le besoin urgent d'un aménagement de cet axe de communication ;

Le conseil Municipal demande :

- la poursuite de l'aménagement de la RN 154, par mise en 2x2 voies, dans un délai rapide. Notre commune est séparée par la RN 154 : Mondonville Sainte Barbe, hameau de Prasville, se trouve de l'autre côté de cette nationale (préserver l'unité de la commune).

- une zone Natura 2000 si situe le long de la nationale,

En cas de mise en concession autoroutière, le conseil considère indispensable :

- la création d'un échangeur entre Prasville et Ymonville pour le bien de nos citoyens ; de plus nous avons un trafic poids lourds, en raison des carrières, assez important qui se trouve sur notre commune (SMBP, SMB).

La création de cet échangeur est primordiale pour la continuité du développement de notre commune.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication et de sa transmission en Préfecture d'Eure et Loir.

Le Maire,

